



PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

n° 10
Avril
2025

COMMUNE DE

VINDRY
sur Turdine

www.vindrysurturdine.fr



Sommaire

Édito	3
Actualité	4
Dossier	8
Zoom	9
Portrait	10
Nouveau sur Vindry / COR	11
Vindry autrefois	12
Associations	13
Conseil Municipal des Enfants	14
Infos pratiques / Peut mieux faire	15
Calendrier	16

VIA EXPRESS

SPECTACLE «HÉLÈNE SIDO»

Vendredi 23 mai à 20h30

Pontcharra-sur-Turdine, Salle de la Commanderie

Réservation : mairie@vindrysurturdine.fr



VIA | Vindry Infos Actus n°10, semestriel

Directeur de publication : Christian PRADEL

Rédaction : Didier FILET / Commission communication

Crédits photos : Commission communication

Conception graphique : Monika LAVAL – 06 98 84 91 51

Impression sur du papier recyclé : Imprimerie RIVIER

Édito

Dans un contexte national et international incertain, incompris voire inquiétant, les communes, avec les élus locaux, représentent de plus en plus un maillon fort de notre République. Malgré les difficultés de gestion, la multiplication des normes, les contraintes administratives dont la pertinence n'est pas toujours avérée, les incivilités, les élus locaux, plus que jamais, doivent apporter des réponses aux besoins des habitants, toujours en évolution.

En 2025, dernière année complète du mandat, l'équipe municipale va mener l'étude de l'élaboration du premier Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vindry-sur-Turdine.

Cet outil de planification, à long terme, de l'aménagement du territoire de notre commune doit être construit de manière collective.

J'attacherai beaucoup d'importance à la qualité de la concertation.

Elle doit permettre à chacun d'apporter son avis, et de participer à cette démarche cruciale pour l'avenir de notre collectivité.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce N° 10 de VIA, votre support de communication préféré.

Christian PRADEL
Votre maire à tous



Le SPUC, c'est quoi ?

Le SPUC est le Service Population Urbanisme Citoyenneté de la mairie. C'est le service qui vous accueille à l'hôtel de ville et dans les communes déléguées. Il est composé de trois personnes : une responsable du service secondée par deux agents.

Le terme population renvoie à l'état-civil : mariages, PACS et décès essentiellement. Une trentaine de mariages ont été célébrés à Vindry-sur-Turdine en 2024.

L'urbanisme consiste, avec le soutien de la COR (Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien) à gérer les autorisations du droit des sols. La commune accorde environ 50 permis de construire par an et instruit autour de 180 demandes préalables. En ce moment, le service est particulièrement mobilisé par l'élaboration du plan local d'urbanisme.

L'organisation des élections et du conseil municipal des enfants relèvent de la citoyenneté.

Le SPUC gère également de nombreux autres services à la population. Il est responsable de la gestion des cimetières de la commune, en lien avec les services techniques qui assurent leur entretien. Le marché du vendredi, l'organisation du recensement, les occupations temporaires de la voirie (en cas de travaux, déménagement...), la réservation des salles communales, font aussi partie de ses compétences.

Pour contacter ce service, vous pouvez vous rendre à l'hôtel de ville tous les matins ou dans les mairies annexes (voir horaires dans les infos pratiques).

Pour faciliter votre accueil, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avant de vous déplacer.

Contact

☎ 04 74 05 61 03

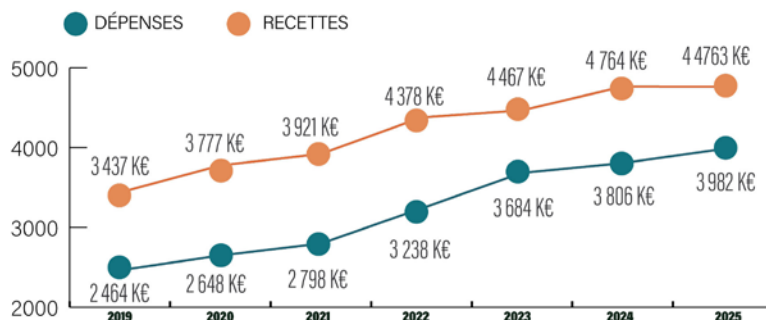
✉ urbanisme@vindrysurturdine.fr

✉ etatcivil@vindrysurturdine.fr

Budget 2025

L'équilibre de ce budget a été un casse-tête pour les communes, notamment, en raison du contexte national inédit, qui aboutit à une augmentation imposée de nos charges et des aides de l'État aux collectivités tout juste maintenues.

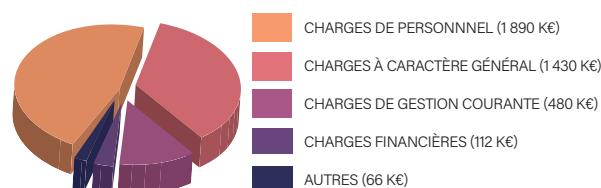
Évolution dépenses et recettes en K€ (rétrospective)



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 4 762 K€



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 3 982 K€



Les difficultés d'élaboration de ce budget 2025 ont été principalement :

- L'impact des augmentations importantes du coût de l'énergie de ces dernières années
- La revalorisation des prix des biens et des services
- L'augmentation imposée de la part employeur pour la retraite des agents
- Création de l'extra-scolaire avec l'accueil du mercredi et pendant les vacances scolaires
- Déménagement de la crèche des Olmes dans un nouveau local
- Aide financière pour la gestion de deux crèches
- Aide financière complémentaire à la résidence de personnes âgées
- Frais de fonctionnement des équipements nouveaux : deux nouveaux sites de restauration scolaire (Pontcharra-sur-Turdine et Dareizé) et maison de la musique

Pour équilibrer le budget nous avons décidé :

- De limiter la croissance des frais de fonctionnement par une gestion rigoureuse des dépenses
- De lancer l'étude de la revalorisation éventuelle des différents tarifs des prestations offertes par la mairie : location des salles, cimetières, marché, périscolaires etc.
- De revoir la fiscalité

Nous n'avons pas eu d'autres choix que d'augmenter les taux de taxes foncières et de taxe d'habitation pour les résidences secondaires afin, d'une part, d'équilibrer le budget 2025 et d'autre part, de pérenniser les fondamentaux financiers pour les années futures. Ces nouveaux taux restent en dessous de la moyenne des communes de 5 000 à 9 999 habitants.

	Ancien taux	Nouveau taux	Taux moyens des communes de 5000 à 9999
Taxe foncière bâti	29,53 %	32,53 %	39,82 %
Taxe foncière non bâti	29,37 %	32,35 %	52,79 %
Taxe habitation	9,46 %	10,42 %	15,96 %

Pour un habitant de la commune de Vindry-sur-Turdine possédant un bien avec une valeur locative moyenne (VLM 2023 : 1 530€), l'impact sera de +66 €/an pour la taxe foncière 2025, intégrant la revalorisation des bases de 1,70 % décidée par la loi de finances 2025.

L'investissement

La volonté pour cette dernière année est de terminer les projets en cours et de financer les dépenses de maintien en l'état du patrimoine, 2,1 M€ de dépenses d'équipement.

- Fin de l'aménagement du centre bourg de Dareizé
- Aménagement de divers espaces publics
- Fin de l'aménagement du centre bourg de Saint-Loup
- Réfection de la rue Pasteur et de la rue des Gallo-Romains à Pontcharra-sur-Turdine
- Aménagement de deux entrées de Pontcharra-sur-Turdine (rue Rollet et rue de la Commanderie)
- Maintien en l'état du patrimoine bâti, mobilier, véhicules

À la découverte des outils de communication de votre commune

Votre commune met à votre disposition de nombreux supports pour vous informer et suivre toute l'actualité locale :



Une énigme pour tout découvrir !



Et si vous exploriez ces outils tout en relevant un défi ? La commune vous invite à résoudre une énigme en retrouvant

des indices cachés sur nos différents supports de communication.

Menez l'enquête et tentez de **remporter des places pour les spectacles de la saison culturelle !**

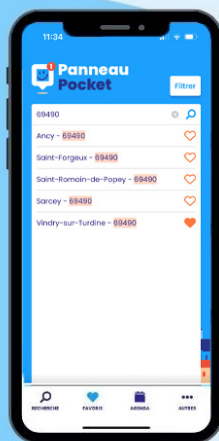
Les quatre premières personnes à transmettre la solution de l'énigme l'emporteront !!

À vos marques, prêts... Jouez ! Restez connectés, les premiers indices arrivent bientôt (peut-être même déjà dans ce numéro !!!).



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle



- 1** Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- 2** Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.
- 3** PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- 4** Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le ❤️ à côté du nom de notre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

© PanneauPocket



LES DÉCHETS VERTS, QU'EST CE QUE C'EST ?

Ce sont des résidus de tontes de pelouses, de tailles de haies, d'élagage d'arbres et d'arbustes, de débroussaillage et de fauchage d'autres végétaux ou encore de feuilles mortes de vos jardins et espaces verts.

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Le brûlage des déchets verts est interdit et fait l'objet d'un cadre légal (article L-541-21-1 du Code de l'environnement).

Au-delà des éventuels troubles du voisinage, la combustion à l'air libre de végétaux est fortement émettrice de polluants dont certains cancérigènes et d'autres responsables du changement climatique. Elle contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air, responsable de 40 000 décès prématurés par an (Source : Santé Publique France).

La pratique a donc des conséquences sanitaires graves notamment lors des épisodes de pollution atmosphérique où elle accroît significativement les pics de pollution. Avec le changement climatique qui s'accélère, des étés caniculaires, la sécheresse qui s'accroît, le respect de l'interdiction du brûlage à l'air libre devient aussi une préoccupation en matière de prévention des incendies.

Enfin, la combustion des déchets verts émet des gaz à effet de serre, tel que le dioxyde de carbone, qui contribuent aussi au dérèglement climatique.

DES SANCTIONS RENFORCÉES

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est formellement interdit pour les particuliers. Les contrevenants s'exposent à une amende d'un montant pouvant atteindre 750 €.

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS C'EST INTERDIT !

LES SOLUTIONS

LE COMPOSTAGE

Les déchets de jardin de petite taille peuvent être mélangés aux déchets compostables (la majeure partie des déchets de cuisine et certains déchets ménagers non alimentaires). Le compost est un engrais naturel de qualité pour vos plantations, il améliore la structure du sol et l'enrichit en matière organique, favorisant la vitalité de vos plantations.



La COR propose des composteurs en bois de 300 litres à 20 € l'unité

LE BROYAGE ET LE PAILLAGE



Petits et gros branchages broyés, herbe de tontes séchée et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage permet notamment de conserver l'humidité des sols et de réduire les arrosages. Il limite également la pousse des mauvaises herbes et améliore la qualité des sols.



La tonte mulching consiste à laisser l'herbe finement coupée sur place et protège ainsi la pelouse de la sécheresse.

EN DERNIER LIEU, LE DÉPÔT EN DÉCHETTERIE ?

La déchetterie de Saint-Marcel-l'Éclairé accepte les déchets verts et se charge de leur valorisation.

Cette ressource organique peut ainsi être valorisée même si vous n'avez pas de jardin !

La déchetterie est ouverte du lundi au vendredi de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures et le samedi de 8 à 18 heures (fermée le dimanche).

Inscription en ligne obligatoire.



50 kg



de végétaux brûlés à l'air libre (environ 5 sacs de 60 litres de déchets verts)

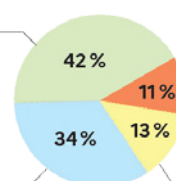
23 000 km parcourus par une voiture essence ou diesel récente en circulation urbaine



42 % des citoyens déposent leurs déchets verts de jardin en déchetterie (+7 points par rapport à 2021).



34 % ont recours au compostage/paillage/broyage in situ (donnée stable).



11 % déclarent déposer leurs déchets verts dans leur poubelle.

13 % des citoyens ont recours au service de collecte en porte à porte.



(Source : baromètre de l'ADEME)



UNE EAU ADOUCIE

POUR VOUS !

Une eau moins calcaire !

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le service d'eau potable de notre commune est exploité par Veolia pour le compte du Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Tarare.

Désormais, une grande partie de la commune est alimentée totalement ou partiellement (mélange Saône/Joux) depuis le barrage de Joux, qui alimentait déjà la ville de Tarare. Ce projet offre une solution alternative d'alimentation en eau pour pallier les problèmes de qualité et quantité.

La nette amélioration de la qualité de l'eau limite notamment les désagréments liés au calcaire.

Une eau plus locale

Le service d'eau potable réduit également son empreinte carbone grâce à une eau captée et produite localement. Jusqu'à ce jour l'eau distribuée hors Tarare provenait exclusivement de la commune de Anse, ce qui nécessitait un transport d'eau par pompage et une importante consommation d'électricité.

Quels bénéfices pour vous ?

+ économique

- Réduit l'achat de produits ménagers dédiés au traitement du calcaire (lessives, adoucissants, sels régénérants)
- Augmente la durée de vie des appareils électroménagers
- Réduit le coût des consommations énergétiques sur des appareils moins entartés
- Ce projet a contribué à la baisse du tarif dont vous bénéficiez depuis le 1^{er} janvier 2023, soit 50 % sur votre facture 120 m3 pour la part délégataire

+ durable

- Réduit la consommation d'énergie
- Réduit la consommation de produits chimiques donc des déchets et transports associés
- Réduit la consommation d'eau en bouteille

+ saine

- Réduit le dessèchement de la peau et la consommation de produits d'hydratation
- Réduit les traces de calcaire sur la vaisselle

D'où provient mon eau ?

L'eau de notre commune peut avoir 3 origines différentes selon votre lieu d'habitation :

40 % Barrage de Joux et 60 % Saône Turdine

100 % Saône Turdine

100 % Barrage de Joux

Vous retrouverez sur notre site internet le détail, rue par rue, de l'origine de l'eau de Vindry-sur-Turdine.



Que faire avec mon adoucisseur ?

Si vous possédez un adoucisseur, il est recommandé de le mettre en bypass à l'aide du jeu de vannes prévu à cet effet. Avant cela, pensez à vider le sel et à nettoyer le bac de l'adoucisseur. À défaut, vous pouvez contacter votre fournisseur pour une mise en quarantaine de l'équipement.

Avec la qualité actuelle de l'eau de mélange et celle provenant du barrage de Joux, l'utilisation d'un adoucisseur n'est pas nécessaire. Les bonnes pratiques préconisent d'ailleurs son arrêt lorsque le Titre Alcalimétrique Complet (TAC) est inférieur à 15°F.

Cependant, l'adoucisseur ne doit pas être démonté, car il pourrait être requis en cas de nécessité, notamment pour des raisons de service ou lors de travaux affectant l'eau du barrage de Joux.



Contact

Appli «Veolia et moi»



Agence en ligne

www.veolia.fr



Service consommateurs

0969 323 458 (appel non surtaxé)

Du lundi au vendredi de 8h à 19h

Samedi de 9h à 12h

24/7 pour les urgences techniques

Accueil consommateurs

Mardi et vendredi de 8h30 à 12h,

910 Route de Sarcey,

ZA La Poste,

69490 Saint Romain de Popey

Le plan local d'urbanisme

Le Conseil municipal a décidé, le 14 mai 2024 de lancer l'élaboration du premier Plan local d'Urbanisme (PLU) de Vindry-sur-Turdine qui viendra se substituer aux quatre PLU existants des quatre villages de la commune.

Ce PLU est un outil de planification qui donnera une vision à long terme (10 à 12 ans) de l'aménagement du territoire de la commune.

Objectifs:

1. Généraux

Intégrer les nouvelles réglementations et leur évaluation (loi Climat et Résilience, Schéma de Cohérence Territoriale etc...) et rechercher l'harmonisation des règles sur la commune pour faciliter l'instruction des autorisations (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...)

2. Patrimoines naturels, paysagers et bâtis

- Renforcer la protection et la valorisation des paysages, des espaces naturels et agricoles.
- Soutenir la rénovation des bâtiments existants.

3. Habitat, urbanisation

- Politique globale de l'habitat, analyse des besoins pour favoriser l'accès au logement à toutes catégories sociales.
- Renforcer l'attractivité du centre bourg de la commune.
- Organiser la complémentarité entre les villages
- Produire un habitat diversifié, plus dense dans le centre-bourg.

4. Développement économique, activités, commerces, services, santé

- Garantir un développement agricole durable.
- Soutenir et préserver le commerce de proximité, les services à la population pour un territoire vivant et accueillant.
- Favoriser l'accueil de nouvelles activités.

5. Environnement, changement climatique, énergie

- Présenter une politique ambitieuse en matière de qualité environnementale dans une perspective de transition écologique, énergétique et de préservation de la biodiversité.
- Intégrer les enjeux autour de la ressource en eau.
- Poursuivre l'intégration des constructions, en termes de ruissellement, d'imperméabilisation, d'espaces verts...
- Inciter à la rénovation énergétique.

6. Mobilité en mode doux

- Favoriser la mobilité en mode doux, notamment les liaisons entre les villages.

Résultats de la cartographie participative (du 17 septembre 2024 au 31 janvier 2025)

Types de contributions

Catégorie	Nombre de contributions
Passage en zone constructible	45
Corridor écologique	43
Mobilités	27
Patrimoine	17
Agriculture	15
Question	12
Vue	8
Nouveaux services	6
Total général	173

Les étapes





L'ÉQUIPE QUI MÈNE LA DÉMARCHE

1. Pilotage

Le Maire, les Maires délégués, le Directeur Général des Services, la responsable du service à la population, urbanisme et citoyenneté, accompagnés par le cabinet JD urbanisme

2. Participations et décisions

Adjoints aux maires, conseillers délégués, et les conseillers municipaux.

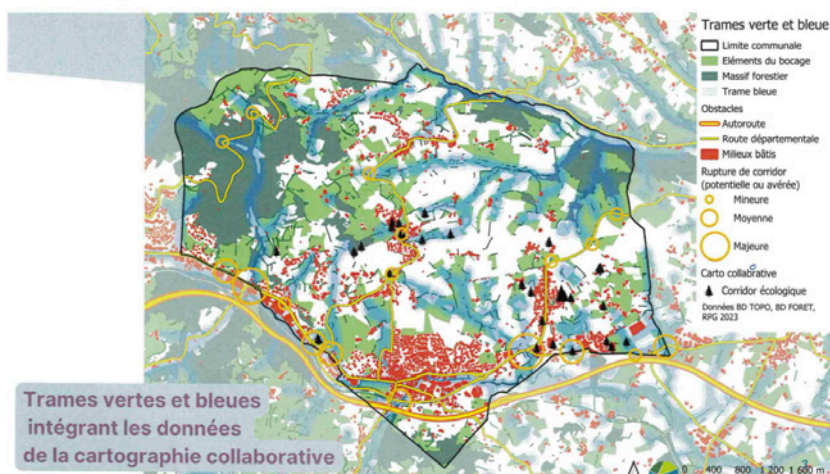
Contact mairie

Madame

Delphine MONDON,
responsable de service

☎ 04 74 05 95 51
ou 04 74 05 61 03

✉ urbanisme@vindrysurturdine.fr



Trames vertes et bleues
intégrant les données
de la cartographie collaborative

LA CONCERTATION

**17
septembre**

une réunion
publique
pour lancer la
démarche

- Une **cartographie collaborative** en ligne jusqu'au 31 janvier
- **Des ateliers thématiques le 14 octobre**
- Le **registre de concertation** en mairie (jusqu'à l'arrêt du PLU)

12 mars

Une réunion
publique pour
partager le
diagnostic

26 mars

Ateliers projet
politique

zoom

Par ailleurs, les Personnes Publiques Associées (Département, Communauté d'agglomération, Chambre d'Agriculture, État, Syndicat mixte du Beaujolais, etc) seront consultées et donneront leurs avis.

Crocus, une équipe de fleuristes passionnées

Après des études en fleuristerie et une première expérience professionnelle à Lyon, Sandrine Clavier rejoint Crocus en 1994, d'abord comme employée, avant de devenir cogérante en 1999.

En 2012, elle accueille Audrey Paillasson, qui a suivi un parcours similaire : d'abord employée, elle devient associée en 2018.

Sandrine Clavier, originaire de Pontcharra-sur-Turdine, souhaitait se rapprocher de la campagne pour y travailler, tandis qu'Audrey Paillasson a saisi l'opportunité de s'établir dans le secteur. Pour elles, « le travail à la campagne est plus diversifié qu'en ville, car il faut toucher une clientèle variée issue des villages environnants ».



Léa Paillasson

Toutes deux apprécient la grande diversité de leur métier, le contact avec la nature, les relations avec les clients et l'aspect créatif de la profession, qui est avant tout une passion. Leurs journées commencent tôt, avec les achats, le déballage des fleurs à l'extérieur et la mise en place du magasin. Les jours d'arrivage, elles préparent minutieusement les fleurs avant de les remettre à l'eau. Ensuite, la journée se poursuit avec l'exécution des commandes, la création de bouquets et de compositions florales, ainsi que les livraisons. Une fois ces tâches terminées, elles peuvent consacrer du temps à la confection de tableaux stabilisés,

de compositions en fleurs séchées, de compositions de plantes et de bijoux floraux et à la préparation des futures vitrines. Chaque jour est différent, et les semaines semblent toujours trop courtes.

Les deux cogérantes peuvent compter sur Julie Bouvier et Léa Paillasson, deux employées à quasi-temps plein, qui font partie intégrante de l'équipe. Ensemble, elles forment une équipe passionnée et dynamique, où chaque membre apporte ses idées et son savoir-faire. Grâce à cette organisation, **Crocus est ouvert toute la semaine, à l'exception du dimanche après-midi**, une disponibilité très appréciée par la clientèle, notamment le lundi. Audrey Paillasson gère davantage l'administratif, tandis que Sandrine Clavier s'occupe des achats. Toutes deux assurent la création florale et se complètent ainsi parfaitement.



Julie Bouvier

Elles aiment toutes les saisons, mais ont un faible pour le printemps et leur fleur fétiche : le crocus, symbole de la fin de l'hiver et du renouveau. Elles observent des évolutions dans les habitudes de consommation : les clients sont plus sensibles aux fleurs de saison d'origine française, et, ils aiment davantage les fleurs séchées. Conscientes de ces tendances, Crocus s'efforce d'acheter un maximum de fleurs françaises et de plus en plus locales. La boutique réduit également l'usage du cellophane au profit du papier kraft et prévoit l'acquisition de deux véhicules hybrides en 2026 pour poursuivre son engagement en faveur du développement durable.

L'ÉQUIPE CROCUS ENCOURAGE CHACUN À FRANCHIR LES PORTES DE LEUR MAGASIN, NE SERAIT-CE QUE POUR DÉCOUVRIR LEUR UNIVERS EN PERPÉTUEL RENOUVELLEMENT ET ÉCHANGER AVEC ELLES.



Audrey Paillasson et Sandrine Clavier

Nouveau sur Vindry

DOG EQUILIBRE

Garderie canine (demi-journée ou journée)

- Parc de loisirs canin
- Éducatrice comportementaliste

☎ 06 62 67 50 84

✉ Dogequilibre69@gmail.com



AGENCE LELY-CHANAY

ASSURANCE ET BANQUE

📍 Nouvelle adresse au 5 mai 2025 :

584 chemin du moulin roquille (entre le stade et Delbard)

☎ 04 74 05 70 81

✉ agence.lelychanay@axa.fr

🌐 <https://agence.axa.fr/distributeur/0003516704>



NOUVEAUX HABITANTS SUR LA COMMUNE ?

Faites vous connaître en Mairie



A l'accueil, sur le site ou par email
www.vindrysurturdine.fr



VIA EXPRESS

FRELONS ASIATIQUES

Piégeuses-piégeurs, n'oubliez pas de déclarer vos prises depuis le site internet de la commune !!

LA COR À VOTRE SERVICE



LA COMMUNAUTÉ DE L'OUEST RHODANIEN

regroupe, depuis 2014, 31 communes dont Vindry-sur-Turdine. Elle dispose de nombreuses compétences au service de son territoire, présentes dans votre quotidien : économie, gestion des déchets, politique culturelle et touristique, rénovation de l'habitat...

Retrouvez toute l'information utile, les aides, les événements, sur ouestrhodanien.fr

DEVENEZ BÉNÉVOLES !

Pour faire rayonner notre territoire, la COR organise deux grands événements sportifs qui attirent des milliers de participants de toute la France et même au-delà :

→ le Triathlon du Lac des Sapins, dimanche 15 juin ;

→ l'Ultra Trail du Beaujolais Vert, samedi 11 octobre.

Pour recevoir ces visiteurs dans les meilleures conditions, des bénévoles sont nécessaires au Lac des Sapins et dans les communes traversées...

Vous souhaitez rejoindre l'aventure et devenir ambassadeurs du Beaujolais Vert ?

Contactez-nous à
christel.jonard@c-or.fr
ou au 04 74 89 58 03.



À LA BOBINE.

DES BUREAUX DISPONIBLES

Besoin d'un bureau pour travailler ou développer votre entreprise ?
Et si vous rejoigniez La Bobine à Tarare ?

En venant à La Bobine, vous intégrez un espace de travail partagé dynamique, un lieu de vie riche en partage de compétences, en réseau, en événements et vous bénéficiez de services associés (reprographie, salles de réunion, bulles téléphoniques, espace de restauration...).

Plusieurs bureaux sont actuellement disponibles :

→ un bureau de 14m², 255€ HT/mois

→ un bureau de 22m², 330€ HT/mois.

Intéressé ?

Positionnez-vous dès maintenant :

labobine.tarare@c-or.fr
ou au 04 74 05 51 24



Le Complexe Sportif des Étangs, ou encore Stade de Saint-Loup



Article du Progrès – mars 1981.
Grande liberté dans le titre pour Dareizé.

C'est en 1978 que l'idée d'un club de football est apparue à Saint-Loup pour faire face au vide d'activités pour les enfants et les jeunes du village.

Le maire Maurice Pouilly a immédiatement adopté et encouragé l'initiative. L'ASD, Association Sportive de Dareizé, axée sur le basket est le premier allié des bénévoles de Saint-Loup, le bureau de la section foot de l'Entente Dareizé Saint-Loup s'organise, rencontre le district, la fédération de foot et ouvre les inscriptions aux premiers licenciés.

Il est alors nécessaire d'utiliser un terrain prêté par Valsonne et de se déclarer seulement sur le foot à 7. Les adultes s'entraînent dans un pré au-dessus de la carrière, une roulotte de chantier sert de vestiaire.

De toute évidence, les responsables, les joueurs sont présents mais il manque un élément essentiel : le terrain.

La commune tient son engagement de départ en dédiant des prés récemment acquis au projet de terrain de football. On démolit une ferme brûlée, on aplanit le sol, on construit un bâtiment. Comme pour la construction de la salle des fêtes, les habitants bénévoles de Saint-Loup participent, des agriculteurs arrosent le gazon planté, celui qui sait travailler le bois fabrique les bancs des vestiaires, d'autres peignent... Et on aboutit à un stade qui provoque l'envie des visiteurs, il bénéficie de vestiaires, d'un bar, d'une salle de réunion, bien équipés.

Le démarrage est encourageant, le premier entraîneur du club, César Bertinelli, coache 50 licenciés pour 500 habitants ! Un bénévole a alors noté 5 000 km parcourus annuellement pour accompagner les équipes sur les lieux de match. Les dirigeants s'ouvrent à l'extérieur, ils invitent les clubs alentours et les cadres de l'OL à participer à une rencontre-débat. Cela leur permettra au printemps 81, à tous d'être invités en retour, à l'occasion d'un match Lyon-Bastia, à visiter également les installations de l'OL. (photo)

Le terrain de boules puis les 2 courts de tennis viennent compléter le complexe au fil des années.

Les aides attribuées en lien avec la Coupe du Monde 98 permettent au terrain de foot de se transformer en synthétique, c'est le premier de la région. Il a été renouvelé en 2024 profitant à nouveau des dernières innovations.

Décidément, les grands événements sportifs profitent au Complexe des Étangs puisque les terrains de padel ont été créés en lieu et place des courts de tennis, grâce aux subventions du programme des 5 000 équipements voulus par le Ministère des Sports en parallèle des Jeux Olympiques Paris 2024.

Aujourd'hui, le complexe accueille les fous du ballon, de la balle ou de la boule, et leur offre des installations performantes et conviviales dans un paysage magnifique.

Le Complexe Sportif des Étangs

Le nom «Complexe Sportif des Étangs» a été sélectionné par le Conseil Municipal à l'issue d'un vote fin 2024. Chacune des 3 associations FCPSL, Padel et Boules donnera un nom à son installation, au sein du complexe, si elle le souhaite.

Association Solidarité Femmes Beaujolais



L'association Solidarité Femmes Beaujolais s'engage depuis 2020 sur le Nord du Département au plus près des populations pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Sur un large territoire couvrant le Rhône (hors métropole), au moins 30 communes, dont Vindry-sur-Turdine soutiennent cette association de proximité qui a accompagné plus de 1 000 personnes (bénéficiaires directs) en 2024.

Les constats à l'origine de leur engagement

Les zones rurales représentent 30 % de la population nationale alors que 50 % des féminicides y sont commis. Du fait de l'éloignement des points de ressources, le milieu rural est particulièrement sensible et considéré comme «une zone blanche de l'égalité» dans le rapport «Femmes et ruralité» publié en 2021 par le Sénat.

Les difficultés des femmes y sont multiples : violences, mais aussi accès à l'emploi, à la santé, aux droits... La mission de l'association est donc de lutter contre toutes les violences faites aux femmes et principalement les violences conjugales, mais aussi de promouvoir l'égalité femmes-hommes et de favoriser l'insertion par le logement des personnes les plus vulnérables.

Les objectifs de l'association : accompagnement et prévention

L'association intervient exclusivement «hors les murs» et en «aller-vers» afin de :

- Accompagner les victimes dans leur parcours de sortie des violences dès les premiers signes et jusqu'à leur reconstruction, gratuitement
 - Encadrer, animer et développer un réseau de professionnelles formées, garantissant la prise en compte des difficultés spécifiques liées aux violences conjugales
 - Développer l'engagement des acteurs ruraux en proposant des actions qui permettent d'informer, échanger et faire ensemble afin de prévenir et lutter contre les violences, le harcèlement et l'isolement, par la multiplication de démarches citoyennes et participatives.

Comment contacter l'association en cas de besoin ?

Si vous êtes victime, témoin ou si vous souhaitez la contacter pour un proche, plusieurs solutions sont possibles.

Solidarité Femmes Beaujolais

3919 numéro d'urgence national "Femmes Infos Violences" (toute femme qui compose ce numéro est automatiquement basculée vers l'association si elle habite le département.).

Numéro direct

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 17h :

07 88 14 98 85

Permanence (les mardis de 9h à 12h les semaines paires)

France Services
15 Boulevard Voltaire
69170 Tarare

www.solidarite-femmes-beaujolais.fr



VIA EXPRESS

UN ALEVINAGE DANS LA TURDINE EN 2025

3 actions d'alevinage sont prévues : le 14 février et le 4 avril dans le Torrenchin et en mai dans la Turdine à Pontcharra-sur-Turdine.

Il n'y aura pas d'alevinage sur la zone du Torrenchin qui a bénéficié des travaux.



Des Olympiades pour rassembler la jeunesse de notre commune !

Depuis l'élection du premier Conseil municipal des enfants, l'envie par les jeunes élus d'organiser des Olympiades revient régulièrement sur la table des projets.

2025 sera l'année de la réalisation de ce projet ambitieux et fédérateur : organiser des Olympiades pour tous les jeunes habitants et aussi pour leurs parents avec une proposition de jeux intergénérationnels.

Ce grand événement sportif et ludique, qui se tiendra le mercredi 25 juin, a pour but de promouvoir l'esprit d'équipe, le dépassement de soi et la convivialité entre les familles de la commune.

Une première « journée découverte sportive » avait été organisée en 2023 avec la participation bénévole de nos associations sportives et nous souhaitons reconduire cette collaboration avec les clubs de la commune pour mettre en valeur l'offre sportive disponible à Vindry-sur-Turdine.

Ce projet vise à encourager la pratique sportive tout en favorisant les rencontres et le partage.

Au programme : des épreuves et des challenges accessibles à tous inspirés des sports les plus connus ou plus confidentiels ! L'événement sera facilité par un prestataire, la société IDEASPORT, spécialisée dans les structures gonflables et les animations sportives.

Grâce au soutien des services, de l'équipe municipale et de nombreux bénévoles, ces Olympiades promettent d'être un moment fort de l'année. Les enfants du CME vont s'investir dans le choix des disciplines et la communication de l'événement dans toutes les écoles.

Une belle preuve de leur engagement citoyen et de leur volonté de dynamiser la vie locale !

Nous invitons toutes les familles à venir participer et à partager ensemble cette journée placée sous le signe du sport et de la bonne humeur. Parents, amis et habitants sont également les bienvenus pour encourager nos champions en herbe.

Date à retenir
Rendez-vous le mercredi 25 juin
au stade Roger Marduel !



Horaires d'ouverture de la mairie de Vindry-sur-Turdine et des mairies annexes :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h00 - 12h00 Pontcharra sur-Turdine	13h00 - 17h00 Saint-Loup
Mardi	8h00 - 12h00 Pontcharra sur-Turdine	13h00- 17h00 Les Olmes
Mercredi	8h00 - 12h00 Pontcharra sur-Turdine	
Jeudi	8h00 - 12h00 Pontcharra sur-Turdine	13h00 - 17h00 Dareizé
Vendredi	8h00 - 12h00 Pontcharra sur-Turdine	

Limitation des nuisances sonores liées aux outils de jardinage et bricolage

Heures autorisées

- du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h,
- les samedis :
de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et les jours fériés :
de 10h à 12h.



Peut mieux faire...

Depuis quelque temps, certaines voitures et camions restent stationnés au même endroit pendant des jours, voire des mois, comme oubliés par leurs propriétaires. Ces « véhicules ventouses » encombrent l'espace public et peuvent, en plus de gêner la circulation et le stationnement, engendrer des nuisances : risques de dégradations, vols ou encore incendies pouvant impacter les véhicules et habitations voisines.

Que dit la loi ?

L'article **R417-12 du Code de la route** encadre le stationnement abusif. Il stipule qu'un véhicule en stationnement sur la voie publique ne peut pas être immobilisé plus de **7 jours consécutifs** au même emplacement. Au-delà de cette durée, il est considéré comme abusif et peut faire l'objet d'une **mise en fourrière** sur décision des forces de l'ordre.

Les véhicules concernés sont ceux qui occupent l'espace public sans être déplacés, même s'ils sont en règle (assurance, contrôle technique).

Le saviez-vous ?

Dans notre commune, l'absence de service de fourrière signifie que c'est la **municipalité qui prend en charge les frais d'enlèvement** de ces véhicules abandonnés. Un coût qui dépasse **135 € par véhicule**... payé par les contribuables !

Agissons ensemble ! Si vous repérez un véhicule suspect ou en stationnement prolongé, **n'hésitez pas à le signaler en mairie**. Ensemble, améliorons notre cadre de vie !





Calendrier

- à Dareizé ● aux Olmes
- à Pontcharra-sur-Turdine
- à Saint-Loup  saison culturelle

Avril

- 1 Concert Chorale / Eglise
- 5 Soirée dansante ASDO / Salle de la Commanderie
- 5 Forum des métiers / Salle de la Turdine
- 5 et 6 Théâtre Union Musicale / Salle Meggiolaro
- 5 et 6 Kart Cross ADSA
- 6 Brocante Comité des fêtes / Salle Thimonier
- 12 Concours de pétanque Classe en 5
- 12 et 13 avril Concert de printemps Union Musicale / salle de la Commanderie
- 13 Vente des tripes Classes en 2
- 18-20 Fête des Classes en 5 / Salle Meggiolaro
- 26 Saint Patrick Classe en 3 / Mille club

Mai

-  1 Laser tag / Aire de pique-nique de la Madonne
- 1 Challenge Salvat Boule du tilleul / Boulodrome Jean Baurier
- 8 Commémoration / Vindry-sur-Turdine
- 8 Bourse aux livres Sou des écoles / Salle Jean Thimonier
- 18 Marche Sou des écoles / École Alice Salanon
- 23 et 24 Fête des classes Les Olmes
-  23 Hélène SIDO / Salle de la Commanderie
- 25 Brocante FCPSL / Salle Meggiolaro
- 30 Concours de pétanque de la chasse / Stade bouliste

Juin

- 4-6 Ball Trap des 4 villages Société de chasse
- 6 Concours de boules de la chasse / Stade bouliste
- 6 Bal des Classes / Salle de la Turdine
- 6-8 Fête des Classes / Salle de la Commanderie
- 7 Dareizé en fêtes / Mille club
- 14 Gala Mov'Dance / Salle de la Commanderie
- 15 Concours interclasse de pétanque Classes en 6 / Stade bouliste
- 22 Kermesse Sainte Eva / Salle Thimonier
- 23 Remise des dictionnaires
- 25 Olympiades / Complexe Sportive Roger Marduel
- 27 Kermesse Les Marais / Salle Thimonier
-  27/06-1/07 Manège / Place Jean XXIII
- 28 Kermesse Sainte Anne / Salle de la Commanderie
- 28 Kermesse Sou des écoles / Salle Meggiolaro
- 28 Kermesse Sou des écoles / Ecole

Juillet

-  1-4 Festival des lampions
- 13 Pasta Party Classes en 5 / Mille club
- 20 Exposition de voitures anciennes ADSA

Septembre

- 6 Forum des associations / Salle de la Commanderie
- 6 Cinéma en plein air / Place Jean XXIII
- 7 Randonnée des pas loupés Comité des fêtes / Salle Meggiolaro
- 13 Concours de boules carrées Classes en 2 / Esplanade
- 20-21 Journées du patrimoine
- 28 Vide grenier Sou des écoles / Salle de la Commanderie

Octobre

- 5 Bourse aux livres APEL / École Sainte Anne
- 5 Vide grenier / Salle Meggiolaro
- 11 Soirée OGECE Sainte Anne / Salle de la Commanderie
- 18 Film les petites mains / Salle de la Commanderie
- 19 Spectacle Comité des fêtes / Salle Jean Thimonier
- 31 Boum Halloween Sou des écoles / Salle de la Commanderie

Novembre

- 8 Vente de boudins Pompiers / Salle de la Turdine
- 11 Commémoration / Vindry-sur-Turdine
- 15 Charte de la Communauté Éducative / Salle Thimonier
- 16 Spectacle jeune public / Salle Thimonier
- 22 Vente de saucissons au gène APEL Sainte Eva / Esplanade
- 28 Téléthon / Mille club
- 29-30 Week-end chantant Chorale / Salle des fêtes
- 29-30 Exposition Centre Social / Salle de la Commanderie

Décembre

- 5 Fête des lumières Sou des écoles / Mille club
- 6 Fête Classes en 3 / Salle Meggiolaro
- 6 Repas des Seniors CCAS / Salle de la Commanderie
- 7 Marché de Noël Comité des fêtes / Salle Jean Thimonier
- 12 Arbre de Noël Sou des écoles / Salle Jean Thimonier
- 13 Arbre de Noël / Pompiers / Salle de la Commanderie
- 13 Repas des Seniors CCAS / Salle Meggiolaro
- 13 Goûter des Seniors CCAS / Salle Jean Thimonier
- 14 Arbre de Noël école Sainte Eva / Salle Jean Thimonier
- 14 Arbre de Noël école Sainte Anne / Salle de la Commanderie
-  19-23 Jeux gonflables / Salle de la Commanderie



VIA EXPRESS

MUTUELLES

Pour votre mutuelle santé, en qualité d'habitant de la commune de Vindry-sur-Turdine vous pouvez si vous le souhaitez :

1. Adhérer à la mutuelle communale référencée **Axa Assurance Agence Lely-Chanay**, 21 Rue Martin Luther King Bp 41, 69490 Vindry-sur-Turdine Tél. 04 74 05 70 81.
2. Adhérer à la **mutuelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes** Tél. 04 2800 2800. (appel au prix d'une communication locale)

Pour tout choix de mutuelle il est important de comparer les offres et trouver celle qui répond au mieux à vos besoins.